

NOMBRE DE MEMBRES
AFFERENTS AU CONSEIL
MUNICIPAL

19

EN EXERCICE

15

QUI ONT PRIS PART A LA
DELIBERATION

13

DATE DE LA CONVOCATION
19 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION
19 janvier 2024

OBJET DE LA DELIBERATION

**Avis sur le projet de
périmètre délimité des
abords (PDA)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHEVREMONT

Séance du 25 janvier 2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt cinq janvier** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MOUTARLIER, Maire.

Etaient présents : M. MOUTARLIER Jean-Paul, Maire - M. HUGUENIN Alain - Mme WALTER Mariette - Mme FREMY Maria - M. GROETZ Alexandre, Adjointes - Mme LECHGUER Najat - Mme BOULANGEOT Bénédicte - Mme MARCHAL Stéphanie - M. RIOS Sylvain - Mme PILLOD Amandine, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. FRICKER Didier, pouvoir à Monsieur HUGUENIN Alain
M. KACHEL Christian, pouvoir à Madame MARCHAL Stéphanie
M. WILLIG David, pouvoir à Monsieur GROETZ Alexandre
M. DI VORA Romain

Absents :

M. PION Xavier

Madame LECHGUER Najat a été nommée secrétaire.

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de l'Eglise Sainte Croix à Chèvremont, en date du 21 décembre 1992 ;

Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier le périmètre de protection autour du monument historique, fixé actuellement à 500 mètres ;

Vu la possibilité de mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) conformément à la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine ;

Considérant que le périmètre délimité des abords :

- désignera des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui seront susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;
- se substituera au périmètre actuel des 500 mètres ;
- sera plus adapté au contexte communal et au monument historique.

La cartographie de délimitation de ce périmètre sera jointe à la présente.

Pour extrait certifié conforme,
Chèvremont,
le 29 janvier 2024
Le Maire,
Jean-Paul MOUTARLIER.



N° 90.026.24.11

Après délibération, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, le conseil municipal :

- émet un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords autour de l'Eglise Sainte Croix de Chèvremont mais sollicite l'exclusion du PDA d'un secteur (Grillons) – voir cartographie ci-jointe.

Ce projet de PDA sera soumis à enquête publique conjointement au plan local d'urbanisme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en Préfecture le**

Pour extrait certifié conforme,
Chèvremont,
le 29 janvier 2024
Le Maire,
Jean-Paul MOUTARLIER



Chèvremont (90)

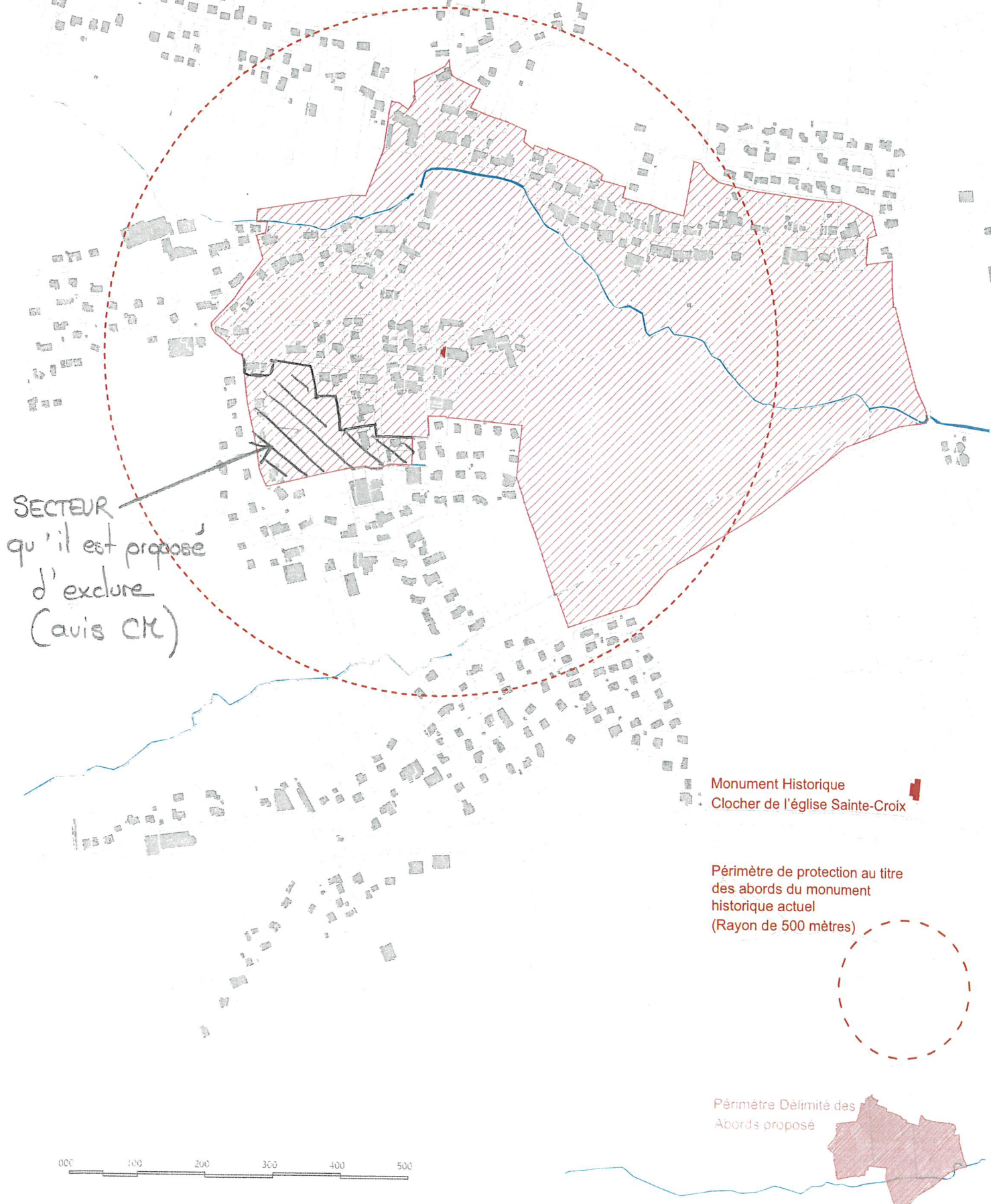
Périmètre de protection au titre des abords du monument historique actuel R500

+

Périmètre Délimité des Abords proposé

20230909

sources / Cadastre.gouv.fr décembre 2022 / Atlas des Patrimoines



SECTEUR
qu'il est proposé
d'exclure
(avis CR)

Monument Historique
Clocher de l'église Sainte-Croix

Périmètre de protection au titre
des abords du monument
historique actuel
(Rayon de 500 mètres)

Périmètre Délimité des
Abords proposé

